

**DISCOURS**  
**SUR LE BUDGET**

PRONONCÉ PAR

**L'Hon. W. A. WEIR**

TRESORIER DE LA PROVINCE

**A l'Assemblée Législative de Québec**

**Le 11 Mars 1909**



**DISCOURS**  
**SUR LE BUDGET**

PRONONCÉ PAR

**L'Hon. W. A. WEIR**

TRESORIER DE LA PROVINCE

**A l'Assemblée Législative de Québec**

**Le 11 Mars 1909**





# DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur l'Orateur,

J'ai l'honneur de soumettre à la Chambre l'état financier habituel, et de vous demander d'y prêter votre plus sérieuse attention.

Lorsque le parti libéral a pris, par ses chefs, les rênes de l'administration, le 26 mai, 1897, c'était après avoir promis aux électeurs de rétablir sur des bases solides l'état financier de la province, et il appartient aujourd'hui à cette Chambre de dire s'il a ou non rempli sa promesse.

Dernièrement, l'un des membres de la Chambre a déclaré dans une grande assemblée publique à Montréal, que le parti libéral avait renié ses principes et trahi son idéal. Cette déclaration était faite sans réserve, ne s'appuyait sur aucune démonstration, aucun exemple, et, je suis aujourd'hui à même d'en vérifier l'exactitude en ce qui concerne au moins l'administration financière durant les onze dernières années.

## COMPARAISON ENTRE 1896-97 ET 1907-8.

Il sera peut-être bon ici, pour commencer, de jeter un coup d'œil sur le progrès constaté dans la condition de nos finances. Pour cela, disons un mot des circonstances dans lesquelles le parti libéral est arrivé aux affaires. A ce sujet, je ne puis mieux faire que de vous citer les paroles prononcées dans cette Chambre par l'honorable H. T. Duffy, lorsqu'il fit son exposé financier, le 8 mars 1901.

M. Duffy disait :

“Le résultat des cinq années d'administration jusqu'à juillet 1897, se résume comme suit :

1° La dette publique augmentée de .. ..	\$3,869,081 10
2° La dette fondée augmentée de .. ..	9,021,334 07
3° Un déficit annuel de .. ..	291,481 71

4° Un déficit total pour les 5 années de . . . .	1,457,408 56
5° Augmentation de taxes s'élevant annuelle- ment à . . . . .	452,490 51
6° Total pour les 5 années des taxes accrues	2,262,452 55
7° Total des déficits et des nouvelles taxes pour les 5 années . . . . .	3,719,861 11
8° Charges des intérêts annuels augmen- tées de . . . . .	123,082 55
Les comptes publics de 1896-7 accusaient un déficit, entre les recettes et les dépenses ordinaires, de . . . . .	810,484 20
Et entre les recettes totales et les dépenses totales, de . . . . .	984,043 01

Ajoutons à cela que les embarras financiers de l'administration Marchand ont été augmentés par la diminution du revenu et l'accroissement des dépenses occasionnées par certaines charges, comme suit:

1° Par l'abolition de certaines taxes s'élevant à la somme de . . . . .	\$ 272,720 04
2° La diminution de l'intérêt annuel sur les fonds dûs par le Pacifique Canadien	32,214 00
3° Par l'augmentation de nos dépenses pour:	
(a) Intérêt sur la dette publique . . . . .	\$60,893 04
(b) Subvention supplémen- taire pour l'instruc- tion publique . . . . .	50,000 00
(c) Le gouvernement civil, (o r g a n i s a t i o n d'un nouveau département et augmentation de salaires) . . . . .	16,249 01
(d) Dépenses supplémen- taires occasionnées par l'a u g m e n t a t i o n des sommes allouées aux asiles d'aliénés en vertu du statut 60 Vict. chap. 6 . . . . .	22,000 00
	<hr/>
	149,142 05

Ce qui forme en tout . . . . . \$454,076 09''

## DETTE CONSOLIDÉE.

A part l'état de choses ainsi décrit par M. Duffy, nos prédécesseurs nous ont légué un système dispendieux de conversion de dette, créé la veille de leur départ, ce qui a ajouté à nos obligations \$1,743,526.83, sans aucun avantage correspondant. On ne sera donc pas surpris si un administrateur aussi prudent que M. Marchand a cru bon de mettre fin à cette méthode, aussitôt qu'il lui a été possible de le faire sans porter atteinte à aucuns droits acquis.

En dépit de cette augmentation de notre dette, dont le parti libéral n'est nullement responsable, nous avons considérablement réduit la dette publique. En 1896-7, la province payait \$1,390,391.70 d'intérêt sur sa dette consolidée, et en 1897-8, la somme de \$1,414,982.32, tandis qu'en 1907-8 la somme de \$1,045,250.20 suffisait à cette charge. La charge de l'intérêt annuel a diminué sous l'administration libérale à venir jusqu'au 30 juin dernier, de la somme de \$369,732.12, ce qui représente une grande réduction de notre dette consolidée.

Assurément, monsieur, c'est un résultat étonnant, obtenu par un parti sans principes et sans idéal.

## COMPARAISON DU REVENU PERCU.

Mais ce n'est pas là toute l'histoire. En 1896-7, les recettes ordinaires de la province étaient de \$3,874,803.18. En 1902-3, elles avaient atteint la somme de \$4,699,772.87, et l'année dernière, celle de \$6,016,615.77, soit une augmentation, pour l'année 1907-8, de \$2,141,812.59, sur la dernière année de nos prédécesseurs. Même si nous déduisons le subside fédéral additionnel, l'augmentation de notre revenu sous l'administration libérale a été pour l'année 1907-8 de \$1,541,946.99.

On nous a spécialement accusés en termes choisis d'avoir administré le domaine de la Couronne d'une manière désastreuse. Notre revenu sous ce chef en 1896-7 était de \$879,893.26, ce qui comprenait le prix de vente de certaines concessions forestières. L'année 1907-8 a été une période de dépression dans le commerce du bois, et cependant le revenu correspondant a été de \$1,271,443.64, ou \$391,550.38 plus élevé; et ce beau résultat a été obtenu, bien que l'an dernier la province n'ait pas vendu un seul acre de terre boisée et que les règlements concernant la dimension des arbres coupés aient été rigoureusement observés. Il faut en conclure, monsieur, que ceux qui nous ont accusés de mal administrer parlaient avec la plus profonde ignorance des faits.

En 1896-7, le revenu provenant des licences était de \$586,176.42, et il s'était élevé en 1902-3 à \$692,602.07, et en 1907-8 à \$893,022.92, soit une augmentation de \$306,846.50 en faveur de la dernière année.

Le revenu provenant des taxes sur les corporations commerciales a augmenté de 420 par cent; celui des droits sur les successions, de 270 par cent; tandis que les rapports pour l'entretien des aliénés et des écoles de réforme et d'industrie accusent une augmentation de \$10,266.29 en 1896-7 à \$151,157.34 en 1907-8, ou 1472 par cent.

Nous avons obtenu ces résultats pour lesquels nous ne réclamons aucun mérite spécial, si ce n'est celui d'avoir employé pour l'administration des affaires de la province les méthodes ordinaires du commerce.

### COMPARAISON DES DEPENSES.

Si nous en venons à nos dépenses, nous constatons qu'en 1896-7 les dépenses ordinaires et extraordinaires se sont élevées à \$4,853,927.48, tandis qu'en 1907-8 elles ont été de \$4,980,919.06, soit une augmentation de \$126,991.58 seulement après onze années d'une administration assez progressiste.

Et si l'on voulait prétendre que nous avons économisé sur les services publics, nous pourrions répondre que nous avons payé 22 pour cent de plus pour le gouvernement civil; pour l'Instruction publique, nous avons dépensé l'an dernier, \$151,900 de plus que nos prédécesseurs ne l'ont fait en 1896-7, et pour l'année courante, le montant a été de nouveau considérablement augmenté. Pour les asiles et les institutions de bienfaisance, nos prédécesseurs dépensaient \$421,130.48 en 1896-7, tandis qu'en 1907-8 nous avons dépensé \$541,040.48, soit une augmentation de \$119,910.

Monsieur l'Orateur, nous avons dépensé plus que nos prédécesseurs chaque fois qu'il nous a paru sage d'en agir ainsi dans l'intérêt public, et cependant, le total des dépenses a été de beaucoup moins élevé que le leur, si l'on fait la comparaison des deux années que je viens de mentionner.

### EST-IL POSSIBLE DE REDUIRE LE REVENU?

Au mois de juin dernier, un membre éminent de l'opposition promettait à l'électorat de la province, si le gouvernement était renversé, que l'on réduirait graduellement les taxes sur les corporations commerciales et les compagnies d'assurance, et qu'en même temps l'on développerait la colonisation du côté des terres du domaine public. Il n'est pas possible de calculer combien notre revenu souffrirait si l'opposition avait le pouvoir de distribuer nos terres forestières d'après

son programme, mais l'abolition des taxes sur les corporations commerciales et les compagnies d'assurance affecterait très sensiblement l'oeuvre du développement entreprise par ce gouvernement.

La question ainsi soulevée n'est pas sans importance. L'idéal qu'il fit entrevoir au peuple ou à une partie du peuple était que l'on ne devait pas lui demander de contribuer au revenu de la province, ou du moins dans une mesure beaucoup plus restreinte qu'à présent. Je regrette de différer complètement d'opinion avec lui.

Le fait d'être appelé nécessairement à payer une taxe à l'état constitue pour le peuple un état de choses tout à fait désirable. En premier lieu, c'est un des traits distinctifs les plus marqués entre la société civilisée et progressiste et la race sauvage. Cela donne au citoyen un intérêt et plus direct et plus grand dans le bon gouvernement de son pays.

Le progrès et le développement qui ne seraient pas possibles à des particuliers agissant individuellement, deviennent choses possibles par les contributions générales à l'état.

Sur cette question de taxation, je crois que la population de cette province n'a pas beaucoup à se plaindre. Dans les états de la république voisine, on impose des taxes directes sur les bien-fonds et sur les placements en argent. Dans la province d'Ontario, les comtés paient une taxe directe pour la construction et l'entretien des palais de justice, des prisons et asiles, ainsi qu'une grande proportion des frais d'administration de la justice, qui sont ici supportés par le gouvernement provincial.

L'administration actuelle a continué le système de taxation inauguré par ses prédécesseurs, et si l'on peut dire que ces systèmes sont susceptibles d'amélioration ou de rajustement, d'un autre côté il ne semble pas possible de les réduire, mais je puis assurer à la Chambre et à la province que le gouvernement est toujours prêt à accueillir les suggestions qui feraient disparaître toutes les inégalités de notre système, ou remédier à toute injustice.

On doit se rappeler que dans une province aussi grande et aussi peu peuplée que la province de Québec, d'une étendue trois fois et demie plus grande que celle de l'état de New-York, et où les travaux de développement doivent se continuer encore durant plusieurs années à venir, il ne peut raisonnablement être question de diminuer le revenu du gouvernement provincial. La province de Québec, par la force des circonstances, doit suivre le développement des états américains qui l'entourent, et pour en arriver là, son gouvernement doit augmenter son revenu. L'homme public de cette province, qui clame la doctrine de la non-taxation ou même de la réduction des taxes, n'est pas un véritable ami de son pays.

Le programme du gouvernement, en accordant une augmentation d'aide à l'instruction élémentaire, en pourvoyant à l'établissement d'écoles normales dans des centres convenables, à la fondation d'écoles académiques commerciales dans les comtés, d'un collège de hautes études commerciales, d'écoles techniques; en pourvoyant au développement de la science agricole, de la politique des bons chemins, et des ponts en fer, à la construction de palais de justice et prisons convenables, et à l'amélioration de l'administration de la justice; à l'exécution de plusieurs autres réformes nécessaires, requiert une augmentation de revenus, ainsi qu'une administration soignée.

A cette oeuvre doivent nécessairement collaborer avec sympathie tous les bons citoyens. Si le gouvernement est prêt à bien accueillir en tout temps une critique franche et honnête de ses actes et de ses intentions, il peut néanmoins, sans broncher, faire face à la politique d'attaques personnelles et d'appels factieux et démagogiques, appuyée sur aucune proposition pratique, que l'on a inaugurée dernièrement dans cette province.

Je désire spécialement appeler l'attention de cette Chambre et de la province sur le fait que nos revenus et nos dépenses ne sont que sur un pied d'égalité avec celles de nos grandes cités. Et cependant, notre responsabilité dans l'administration d'un plus grand domaine et d'une plus nombreuse population, avec des intérêts plus divers, est de beaucoup plus grande que celle des cités dont je viens de parler. Comment peut-on donc raisonnablement soutenir que nos taxes sont trop élevées et que nos revenus doivent être diminués.

On doit se rappeler, Monsieur l'Orateur, que la tâche de développer le territoire de cette province est beaucoup plus difficile que celle qui incombe aux autres provinces plus à l'ouest, à cause des difficultés que l'on rencontre avant de commencer la culture, et surtout, sous le rapport de la construction des chemins de fer, chose si essentielle au progrès de tous les peuples. Dans plusieurs de ces provinces, le gouvernement fédéral a retenu la possession des terres de la Couronne, et afin d'en faciliter l'établissement et la vente, il a généreusement contribué à la construction des chemins de fer. Cette raison n'existe pas dans cette province pour nous donner droit à l'aide du gouvernement central.

Et de plus, à Québec, il y a des conditions naturelles et économiques spéciales à rencontrer. Sur la rive sud, nous avons une grande étendue de collines et de montagnes qui courent depuis Brome jusqu'à Gaspé, entrecoupées de nombreux cours d'eau et rivières, qui ajoutent au coût de la construction du chemin de fer et de l'établissement municipal. Sur la rive nord du Saint Laurent, nous avons les Laurentides, qui occupent une large zone, du Labrador à Pontiac, entrecoupée aussi

par des rivières et des cours d'eau majestueux. Les promoteurs de chemins de fer, dans le passé, ont naturellement donné là où s'offrait le moins de résistance dans leur course vers le littoral, et voilà pourquoi, ils ont orienté leurs lignes vers le sud pour atteindre Portland, Boston, et New York, en laissant à l'écart de grandes étendues de notre province.

Combien les choses sont différentes, par exemple, dans notre grande province soeur d'Ontario. Comme son sol est moins accidenté, et comme elle est située, d'un côté entre les états de l'ouest de la république américaine, et de l'autre, les états de l'ouest de notre Dominion, c'était une nécessité pour les grandes compagnies de chemin de fer, de faire passer leurs voies sur son territoire; aussi voyons-nous que son millage de chemin de fer, proportionnellement à sa superficie, est trois fois plus considérable que celui de Québec.

Ce développement a coûté au gouvernement provincial d'Ontario, \$8,319,796 seulement, tandis que l'aide fournie par le gouvernement de Québec, pour le développement de chemins de fer moins considérables que nous avons, a atteint la somme de \$16,366,239.41, ou tout près de \$7,500,000.00 de plus que dans Ontario.

Il n'est que juste d'ajouter que les municipalités d'Ontario ont été beaucoup plus libérales que nos propres municipalités, dans les octrois de bonus aux chemins de fer. Là, les octrois municipaux, pour ces fins se sont élevés au total de \$12,782,798.00, tandis qu'ici, la somme n'est que de \$3,333,611.00. J'espère avoir bien fait comprendre, que les difficultés et les responsabilités auxquelles le gouvernement de cette province doit faire face dans le développement de notre territoire, résultent dans une grande mesure de causes naturelles et économiques, ne laissent que peu d'espoir de voir diminuer la taxation provinciale, et nous indiquent plutôt que nos municipalités devront un jour se charger d'une partie du fardeau.

Mais je ne puis laisser cette question du développement des chemins de fer dans la province, sans au moins dire un mot du progrès accomplis sous les auspices de la compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Québec*, et ceux du chemin de fer National Transcontinental. En particulier, la construction de la ligne mère de cette dernière compagnie fait espérer que des régions jusqu'à présent inaccessibles de la province s'ouvriront à la colonisation, et elle déterminera, sans aucun doute, la construction d'embranchements qui donneront accès aux régions minières de la province, ce qui ajoutera à notre importance économique, et aussi, en même temps, aura pour effet d'augmenter les dépenses de notre administration provinciale.

## REVENU DU DOMAINE PUBLIC.

En parlant de l'aspect général de nos revenus et de nos dépenses, je demande la permission de rappeler l'importance de nos forêts sous ce rapport.

En chiffres ronds, les administrations, avant et depuis le confédération, ont concédé le droit de couper du bois de dimensions déterminées, sur près de cinquante millions d'acres de notre territoire, s'étendant depuis Gaspé jusqu'à Pontiac, et se sont fait payer sous forme de bonus, pour les privilèges accordés. De plus, les marchands de bois avaient à payer une rente foncière annuelle et des droits de coupe sur tout le bois coupé, et transporter les bonus en cas de ventes, ce qui nous donna un revenu d'environ un million de dollars annuellement.

Vu l'augmentation de la valeur du bois, il est probable que bientôt, à l'expiration des engagements existants, les droits de coupe seront élevés, ce qui ajoutera beaucoup au revenu que nous retirons des forêts. Je dois avouer, Monsieur l'Orateur, que je prévois avec plaisir l'augmentation future de notre revenu provenant de cette source. Mais voilà qu'un grand cri s'élève du côté d'autres intérêts. Ces immenses étendues de forêts, sur lesquelles des droits de coupe ont été concédés, qui constituent notre principale source de revenu, on les revendique au nom de la grande cause de la colonisation. Un grand nombre de citoyens influents appuyent ces demandes. Le gouvernement a de temps à autre exercé les privilèges que lui réserve la loi, et concédé à des colons, par billets de location, plusieurs lots bien boisés. D'après les termes des billets de location, les droits des concessionnaires forestiers se continuent jusqu'au premier mai suivant, tandis que le gouvernement est obligé de voir à ce que les conditions d'établissement soient parfaitement accomplies, avant d'accorder des lettres patentes de propriété au porteur du billet de location.

Ainsi, durant le terme du billet de location, il y a trois intérêts en jeu; ceux du marchand de bois, porteur de la licence de coupe, du colon et du gouvernement, qui est obligé, en vertu de la loi, de voir à ce qu'il ne soit pas frustré des droits de coupe qui peuvent s'être accrus avant l'accomplissement des conditions d'établissement, époque où le porteur de billet de location devient propriétaire absolu du lot et de tout le bois qui y reste.

Les adversaires politiques du gouvernement croient avoir coupé le noeud gordien de ces divers intérêts, en jetant le cri de: "Lot libre au colon libre." Il est évident que le gouvernement se trouve en présence d'un état de choses qui n'existait pas, par exemple, dans les prairies

de notre ouest canadien, où aucun autre droit antérieur à ceux du gouvernement fédéral ne s'oppose à la liberté d'accorder des terres aux colons.

Celui qui possède des concessions forestières ici, prétend que le gouvernement doit agir d'après la loi et de bonne foi quant à ses droits acquis. Le gouvernement voudrait bien favoriser la colonisation de bonne foi, et cependant il est obligé de protéger les intérêts économiques de la province, qui en bien des cas comportent la conservation de nos forêts. Il y a aussi la question d'une réclamation probable d'indemnité de la part des porteurs de licences de coupe, si l'on adopte la politique des octrois sans conditions accordés aux colons; car la province ne peut pas en venir à une politique de confiscation des droits acquis des licenciés au moyen de dispositions statutaires.

La solution que l'on propose à cette difficulté ferait aussi rapidement diminuer le revenu que nous retirons de nos forêts. Et c'est ici qu'il faut prendre en considération les intérêts de nos cités, de nos villes et de nos anciennes paroisses. Si nos revenus forestiers au lieu d'augmenter d'un million de piastres par année à deux millions, comme ce serait bientôt le cas, grâce à la politique du gouvernement, s'en allaient, sous l'effet d'une nouvelle politique, diminuer jusqu'à ce que leur produit devienne insignifiant, est-ce que les contribuables de la province seraient prêts à remplacer le revenu ainsi perdu, au moyen d'une taxe prélevée sur eux? La question est des plus sérieuses. Assurément, les taxes sur les corporations commerciales, les transferts d'actions, les grosses successions, les licences de débits de boissons et les procédures judiciaires ne seraient pas susceptibles d'une augmentation suffisante pour remplacer le revenu des droits de coupe.

Le résultat inévitable de la suppression des revenus actuels de nos forêts, et je l'affirme avec une juste appréciation de ma responsabilité comme trésorier de la province, devrait être la taxe directe sur les municipalités ou sur les biens fonds compris dans leurs limites.

Il appert que le problème ne serait pas sans difficulté, et ceux qui proposent la solution nouvelle devraient bravement en envisager les conséquences indiquées, et, qui, j'en suis bien convaincu, seraient le corollaire nécessaire de leur proposition, et ces gens-là devraient annoncer clairement leur programme à ce sujet. Rien ne servira de suivre en cela l'exemple de l'autruche. On doit aborder franchement la question. Les intérêts financiers du gouvernement et l'avenir économique de la province dépendent en grande partie de la décision à prendre là-dessus.

Il y a un autre trait caractéristique dans l'attaque contre les droits des licenciés de coupe de bois, sur lequel il est de mon devoir d'appeler l'attention de la Chambre et de la province. Le capital placé, par les porteurs de licences, dans l'exploitation forestière, et les entreprises connexes de la fabrication de la pulpe et du papier, est très considérable, et, dans une certaine mesure, repose sur des avances faites par les banques et les institutions financières, sur la foi des concessions accordées par la province.

Venir maintenant heurter les droits acquis des licenciés, aurait des résultats financiers désastreux pour eux et pour les milliers de personnes qu'ils emploient.

Le crédit de la province et celui de ses institutions serait grandement affecté dans le monde de la finance. Il n'y a rien de si sensible ou susceptible que le capital, et je vois avec terreur toute violation de droits acquis.

Si cette Législature, entraînée par l'éloquence de certains de ses membres, s'engageait dans les sentiers qu'ils lui indiquent, il s'ensuivrait par toute la province, inévitablement et promptement, un désastre et une ruine financière et industrielle générale.

#### LE SURPLUS POUR 1907-08 ET LA SITUATION FINANCIERE.

Le surplus des recettes ordinaires durant l'année fiscale de 1907-08 sur les dépenses ordinaires et extraordinaires, en exceptant les subventions aux chemins de fer, et les paiements faits pour le rachat de la dette, a atteint un chiffre inouï dans les annales de cette province. Ce surplus s'est élevé à la somme considérable de \$1,035,696.71.

Nous avons commencé l'année avec une balance en caisse de \$706,187.57, sur laquelle il y avait à payer des mandats au montant de \$136,321.80, ce qui laissait un excédent de \$569,865.77. Nous avons terminé les opérations financières de l'année avec une balance en caisse de \$1,693,235.22, déposée dans diverses banques ainsi que l'indique l'état No. 1 des comptes publics, sur laquelle somme cependant, il y avait à payer des mandats au montant de \$234,660.30, ce qui laissait une balance nette de \$1,458,574.92 pour la présente année.

Si l'on se rappelle les états financiers de l'ancien régime, ces chiffres sont étonnants, mais ils ne doivent pas nous induire en erreur sur notre situation réelle. Un semblable surplus ne se représentera pas de sitôt. En présence des besoins impérieux de la province, il ne serait pas sage de compter là-dessus.

Franchement, j'aurais presque désiré pouvoir me dispenser d'annoncer un tel surplus, puisque cela a eu pour effet de jeter dans l'esprit de plusieurs, cette idée que la politique d'économie suivie jusqu'à présent par les administrations libérales, ne serait plus nécessaire. On ne pourrait tomber dans une plus grave erreur, car pour satisfaire aux devoirs qui nous incombent, comme j'ai déjà essayé de le démontrer, nos revenus sont, en réalité, déplorablement insuffisants.

Notre dette provinciale, en dépit des réductions que nous avons opérées, est encore pour nous une grande entrave, et les frais annuels d'intérêt et de fonds d'amortissement constituent de lourdes charges. Pour une population qui n'atteint pas deux millions, dans les circonstances qui nous entourent, une dette de plus de \$25,000,000, doit être pour nous l'objet d'une grave préoccupation.

Nous avons, il est vrai, depuis le 1er juillet 1897, jusqu'à aujourd'hui, payé plus de dix millions de piastres de notre dette. Cependant, pour en arriver là, nous avons dû utiliser une bonne partie de notre actif.

Voilà pourquoi notre position exige-t-elle encore beaucoup de soin, d'économie et de prudence, de la part du trésorier de la province ainsi que de tous les membres de l'administration et des représentants du peuple. Mais cela ne suffira pas et nos dépenses devront nécessairement augmenter pour des causes que l'on ne saurait facilement critiquer.

La propagation de notre population dans de nouvelles régions, ainsi que son accroissement dans les anciens districts, demanderont impérieusement que l'on augmente les subventions annuelles pour les chemins de colonisation, pour l'administration de la justice, y compris la construction des palais de justice et des prisons; pour les écoles de réforme et d'industrie; pour nos asiles et institutions de bienfaisance; pour la surveillance des terres de notre domaine public, nos forêts, nos mines, nos chasses et nos pêcheries, et pour les frais généraux de notre service administratif. La Chambre et la province savent déjà ce que le gouvernement a entrepris au sujet de quelques-unes de ces questions, et conséquemment l'on ne sera pas surpris si les surplus de l'année courante et des années fiscales suivantes restent au-dessous des chiffres que nous venons d'atteindre.

## CERTAINES CRITIQUES.

Monsieur l'Orateur, qu'on me permette, en faisant franchement ces déclarations sur nos besoins financiers, d'en appeler d'une manière générale à une discussion plus juste que celle que nous avons parfois entendu faire.

A la dernière session, le député de la division Saint-Antoine de Montréal s'est plaint de ce que notre taxation portait injustement sur la grande cité de Montréal, et durant les élections de l'été dernier, son opinion a été soutenue par au moins un organe important de son parti dans cette cité. Cette attitude a aussi été soutenue, comme de raison, par l'honorable député de Saint-Hyacinthe qui était aussi candidat dans une division de la cité de Montréal.

D'un autre côté, les membres de l'opposition, dans les comtés ruraux ont soutenu, au contraire, que nous dépensions trop d'argent dans les cités de la province. On donnait comme exemple la construction des écoles techniques à Montréal et à Québec, l'érection du collège des hautes études commerciales et de la nouvelle prison centrale du district de Montréal. Il n'est venu à la pensée de personne de dire que le coût de ce dernier édifice est remboursable au moyen d'une taxe judiciaire spéciale, prélevée seulement sur le district de Montréal.

Mais en laissant de côté cette inexactitude, je soumets respectueusement que de semblables appels aux préjugés ne sont pas de nature à relever la mentalité de l'électorat, ni son estime pour les hommes publics. Avec une plus grande largeur de vue, on constate que les intérêts de la campagne et ceux des cités sont intimement liés.

Les gens des villes, dans une grande mesure, retirent leur revenu et leur richesse de leurs rapports avec la campagne avoisinante: ainsi, toute taxation imposée dans les cités sur nos grandes corporations commerciales, dont les ramifications s'étendent aux districts ruraux environnants, qui en dépendent, est en réalité une bon système de taxation générale. De plus, les citoyens sont intéressés au développement de l'agriculture et à l'amélioration des chemins et des ponts ruraux.

D'un autre côté, l'avancement de nos intérêts manufacturiers et commerciaux dans les cités, par le développement de la science technique et commerciale, offre un avantage direct à la population de nos districts ruraux qui fournissent une si grande partie des aliments et de la matière première de nos grandes entreprises, et dont les enfants vont composer l'effectif viril et la population des cités.

Toutefois, j'ajouterai pour satisfaire l'honorable député de la division Saint-Antoine de Montréal, qu'à mon avis, il serait sage de la part des municipalités en général, qui possèdent la grande ressource de la taxation directe sur la propriété immobilière, de s'abstenir d'imposer une taxe spéciale sur les corporations commerciales ou compagnies d'assurance qui contribuent directement au trésor de la province.

#### OPERATIONS MONETAIRES DURANT L'ANNEE 1907-08.

L'excédent de notre passif sur notre actif a diminué dans le cours de l'année de \$998,108.87, principalement par le rachat d'une certaine partie de nos obligations, l'achat de quelques-unes de nos rentes inscrites trois pour cent, comme fonds d'amortissement, et l'augmentation de nos dépôts en banque.

La dette consolidée a été réduite de \$114,487.99 durant l'année.

Le 30 juin, 1908, le surplus de l'actif sur la dette non consolidée était de \$1,205,330.82, soit \$868,283.06 de mieux que l'année précédente.

Les recettes totales ordinaires pour 1907-08 ont été de \$6,016,615.77, soit une augmentation de \$746,021.03 sur l'année précédente, dont \$599,865.60 doivent être portés au crédit de l'augmentation du subside fédéral, et la balance à l'augmentation nette du revenu.

Le total des dépenses ordinaires de 1907-08 a été de \$4,939,919.06, soit une augmentation de \$248,668.64 sur les dépenses de 1906-07, due en grande partie à des augmentations d'octrois aux institutions de bienfaisance, à l'Instruction publique, à l'agriculture et à la colonisation, et à l'augmentation des frais de législation, du gouvernement civil, de l'administration de la justice, des arpentages, des asiles d'aliénés, des écoles de réforme et à une partie de notre contribution au fonds des champs de bataille de Québec.

#### ANNEE COURANTE 1908-09.

L'opération financière la plus notable de cette année a été jusqu'à présent, le 1er novembre dernier, le paiement de \$2,682,500, balance de l'emprunt de trois millions, de 1878, qui fut effectué à cinq pour cent d'intérêt. Le statut qui autorisait cet emprunt avait été introduit par la première administration DeBoucherville, et les revenus de cet emprunt furent employés à la construction d'une partie du chemin de fer de la Rive Nord.

## RACHAT DE LA DETTE.

Il est certain que la Chambre et la province verront avec la plus grande satisfaction ce rachat complet, sous les auspices d'une administration libérale, depuis le 1er juillet 1897, du tiers des emprunts créés par nos prédécesseurs, comme le rachat de près d'un million de piastres de l'emprunt de 1880, effectué par l'administration Chapleau.

Voici l'état complet de ces opérations:

Sommaire des paiements depuis le 1er juillet 1897, pour le rachat des emprunts négociés antérieurement à cette date.

Emprunt de 1874 . . . . .	\$2,723,873 33
Emprunt de 1876 . . . . .	3,111,746 67
Emprunt de 1878 . . . . .	2,698,000 00
Emprunt de 1880 . . . . .	909,385 35
Emprunt temporaire du 30 juin 1897 . . . . .	700,000 00
	<hr/>
	\$10,143,005 35

Tous ces emprunts ainsi payés ont originé sous des gouvernements conservateurs, excepté l'emprunt temporaire de \$700,000.00 que l'honorable Mr. Marchand a été forcé de faire immédiatement après être arrivé au pouvoir en 1897, pour faire face aux dépenses courantes urgentes, car il avait trouvé le trésor vide de tout revenu ordinaire.

Il a été pourvu aux paiements ci-dessus à même les sources suivantes :

Partie du prix de vente du chemin de fer	
Q. M. O. & O. . . . .	\$6,839,620 00
Octroi du gouvernement du Canada pour	
construction du chemin de fer Q. M.	
O. & O. . . . .	2,394,000 00
Fonds du revenu consolidé . . . . .	909,385 35
	<hr/>
	\$10,143,005 35



## INSTRUCTION PUBLIQUE.

De même, l'Instruction publique a grandement bénéficié de la position prise par la Chambre et des subventions accordées par cette dernière. L'intérêt public a été réveillé par la discussion faite sur cette question dans cette Chambre et sur les hustings du pays, ce qui a produit des résultats remarquables.

J'extrais des rapports du surintendant de l'Instruction publique les chiffres suivants qui indiquent les contributions à cette grande cause :

Payé par les contribuables :	1896-7.	1907-08.
Taxe annuelle .. . . .	\$1,198,235 00	\$2,341,939 00
Taxe spéciale .. . . .	91,623 00	282,499 00
Rétribution mensuelle. . .	198,491 00	245,806 00
Honoraires des maisons d'éducation subvention- nées .. . . .	1,171,102 00	1,595,293 00
<b>Totaux .. . . .</b>	<b>\$2,659,451 00</b>	<b>\$4,465,537 00</b>
Payé par le gouvernement	418,760 00	683,350 00
<b>Grands totaux .. . . .</b>	<b>\$3,078,211 00</b>	<b>\$5,148,887 00</b>

Ces chiffres accusent une augmentation dans le paiement annuel par les contribuables, de \$1,806,086, et dans celui du gouvernement, de \$264,590, ou un grand total d'augmentation de paiements, en 1907-1908, sur ceux de 1896-1897, de \$2,070,676.

Pour éviter toute confusion, je dois ajouter que le surintendant de l'Instruction publique comprend dans la somme payée par le gouvernement, pour l'éducation, des items tels que les écoles vétérinaires, les écoles d'agriculture et d'industrie laitière qui sont classées autrement dans les états du trésorier.

Pendant les huit mois de l'année courante à venir au 1er mars 1908, le gouvernement a déjà dépensé pour ce service \$171,881.15 de plus que pour les huit mois correspondants de l'année dernière, et dans le budget pour l'année 1909-10, on trouvera encore des augmentations avec possibilité de nouvelles subventions en vertu des dispositions des statuts de cette session.

Je ne suppose pas qu'on m'accusera d'extravagance si j'augmente les paiements pour améliorer l'instruction des enfants de la province, et tant que le contribuable secondera le gouvernement dans ses efforts pour améliorer les écoles et l'enseignement, je ne verrai aucune objection à augmenter graduellement ces paiements.

## LICENCES.

Nous avons, l'année dernière, apparemment, atteint le plus haut niveau, en ce qui regarde nos revenus des licences.

Les recettes pendant les huit mois de l'année courante ont été de \$27,110.41 au-dessous des huit mois correspondants de l'exercice financier précédent.

Ce résultat est dû sans aucun doute en grande partie au grand mouvement de tempérance qui existe dans la province.

Le nombre des licences accordées a été notablement réduit, tandis que dans 659 municipalités, aucune licence n'a été obtenue. La province mérite des félicitations, pour le développement du sentiment de tempérance chez elle, mais je ne puis pas m'empêcher de signaler l'augmentation des demandes faites au département, pour recherches et poursuites des cas d'infractions à la loi, surtout dans les districts ruraux de la province. L'envoi d'officiers de police et de détectives, dans ce but, entraîne des dépenses sérieuses, qui pourraient être évitées avec un peu plus d'aide de la part des autorités municipales et locales.

## AUTRES ITEMS.

La diminution la plus remarquable dans le revenu de l'année courante, 1908-1909, se trouve dans les droits sur les successions, sur lesquels on a jusqu'à présent perçu \$128,894.89 de moins que durant la période correspondante de l'an dernier. Sans doute, cela est dû à des causes incontrôlables, et cela se trouve dans une certaine mesure compensé par une augmentation de recettes de \$40,949.70 aux terres et forêts; de \$42,896.24 dans l'administration de la justice; de \$34,630.67, en taxes sur corporations commerciales, et \$12,532.50, en taxes sur les transferts d'actions et d'obligations. De sorte que si l'on n'a pas à parler d'un surplus semblable à celui de l'année dernière, nous pourrions, en dépit des obligations statutaires qui pourraient être créées pendant la présente session, nous pourrions, dis-je, terminer l'année avec une belle balance au côté droit du grand livre de la province.

## CONCLUSION.

Monsieur l'Orateur, avant de donner à la Chambre les détails des états financiers qui sont ordinairement soumis en même temps que l'exposé budgétaire, je désire ajouter que si ces questions offrent peu d'attrait au public en général, les représentants du peuple, eux,

failliraient à leur devoir s'ils n'y prêtaient pas leur plus sérieuse attention.

La base de tous nos projets et de toutes nos ambitions, quand nous travaillons à édifier le progrès futur de notre chère province, devrait toujours être une administration financière saine. La province de Québec deviendra le foyer permanent d'une population heureuse et prospère, non pas en prêtant l'oreille aux rhapsodies brillantes et aux phrases arrondies de ses orateurs, mais plutôt en prêtant l'attention la plus sérieuse aux problèmes sociaux et économiques qui surgissent devant elle; et l'on trouvera le plus important de ces problèmes dans des colonnes de chiffres où se traduisent les dépenses et les revenus du gouvernement provincial.

---

---

APPENDICE

---

**ETATS FINANCIERS**

---

---

ETAT COMPARATIF des recettes de la Province de Québec pour les cinq années échues le 30 juin 1908.

	1903-04		1904-05		1905-06		1906-07		1907-08	
	\$	cts.								
Puissance du Canada .....	1,282,042	08	1,269,262	88	1,266,375	66	1,243,165	44	1,866,697	19
Terres, Mines et Pêcheries .....	1,360,855	72	1,602,390	24						
Terres et Forêts .....					1,395,248	82	1,201,027	40	1,109,199	96
Mines .....					43,536	10	70,399	84	62,737	60
Pêcheries et chasse .....					69,141	07	87,491	57	99,506	08
Timbres judiciaires .....	197,113	30	211,471	90	233,617	20	229,994	10	250,446	10
Timbres d'enregistrement .....	71,898	70	78,485	15	92,578	04	97,817	05	99,426	40
Fonds de bâties et des jurés .....	24,032	15	29,720	76	36,407	65	33,481	60	33,869	36
Honoraires judiciaires .....	10,834	73	5,646	02	5,453	71	3,315	22	3,397	06
Municipalités, pour l'entretien des prisonniers .....	8,879	80	16,020	90	16,649	12	13,833	64	15,049	67
Palais de Justice de Montréal .....	3,753	83	1,342	79	2,226	23	998	55	921	86
Prison de Montréal .....	103	58	162	43	286	18	153	12	100	18
Gardes des prisons de Montréal et Québec .....	4,400	00	4,000	00	4,000	00	4,000	00	3,600	00
Gain des prisonniers, prison de Québec .....	64	60			82	35	86	00	283	90
Honoraires du grand connétable, Québec .....	617	91	920	32	628	28	998	33	816	76
Licences .....	705,338	98	745,310	26	816,262	07	892,315	55	893,022	92
Taxes sur les corporations commerciales, etc. ....	260,545	88	303,882	43	314,930	13	464,362	29	565,591	33
Taxes sur transports de propriétés (arrérages) .....	42	60	5	30	20	40	29	00	3	30
Droits sur successions .....	449,532	47	183,382	19	421,348	12	568,278	63	620,916	04
Taxes sur les transports d'actions, bons, etc. ....					33,386	66	38,654	84	28,387	06
Loi concernant les véhicules-moteurs .....					1,710	00	2,826	00	5,345	55
Commission sur honoraires d'officiers publics .....	7,115	54	9,601	86	8,759	41	10,718	83	11,255	97
Commission sur renouvellement d'hypothèques .....	71	86	89	19	58	22	60	82	109	81
Législation .....	13,452	88	12,877	10	12,737	46	19,915	05	15,253	43
Asiles d'aliénés, contributions municipales .....	88,969	32	112,481	56	98,696	00	108,487	27	120,117	22
Asiles d'aliénés, patients payants .....	3,124	75	3,548	78	5,324	63	4,054	73	3,291	49
Ecoles d'industrie et de réforme .....	23,400	23	23,446	51	23,984	07	26,660	67	27,748	63
Gazette Officielle de Québec .....	14,590	40	16,569	80	15,237	53	15,414	02	14,604	00
Revenu casuel .....	11,144	19	20,733	17	22,868	32	20,838	22	48,308	06
Service civil; contribution pour pensions .....	4,882	10	5,190	92	4,808	80	4,411	46	4,520	82
Compagnies d'assurances provinciales, dépenses d'inspection, etc. ....	609	13	503	91	643	40	792	16	892	47
Travaux et édifices publics, loyers, etc. ....	1,135	60	1,087	60	1,141	90	1,258	30	1,930	17
Inspection des chemins de fer .....			132	00						
Associations de bienfaisance mutuelle, dépenses d'inspection, etc. ....							1,079	79		
<b>Intérêts sur prêts et dépôts .....</b>	<b>12,062</b>	<b>37</b>	<b>17,253</b>	<b>65</b>	<b>17,134</b>	<b>41</b>	<b>17,474</b>	<b>35</b>	<b>37,764</b>	<b>91</b>
Prime, escompte et change .....	5,031	71	3,910	76	19,847	43	7,448	23	5,478	10
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q.M.O. & O. ....	305,024	74	318,148	77	324,939	09	66,237	48	38,197	35
Produit de la vente de la Ferme Modèle, Compton .....					5,873	39				
Prêt aux incendiés de Québec .....									1,376	00
Remboursements fonds de subventions des chemins de fer .....	9,415	39	41,421	92	24,230	03	12,515	19	26,449	02
	4 880,686	54	5,039,001	07	5,340,166	88	5,270,594	74	6,016,615	77
Terrains de l'exposition de Montréal, compte des ventes .....	23,555	65	15,207	18	41,819	75	2,043	35	1,462	67
Acompte du prêt à l'asile d'aliénés de Beauport, 1 mai 1895. ....	1,000	00	1,000	00	1,000	00	1,000	00	1,000	00
Palais de Justice de Sherbrooke .....	15,000	00	61,050	00						
Propriété Chateau Ramezay, Montréal, à compte de ventes .....							391	11		
Fonds en fidéi commis, savoir:										
Fonds de pensions des instituteurs .....	2,505	13	2,310	41	3,192	19	4,251	28	5,595	31
Fonds d'amortissement de la cité de Hull .....	8,523	97	8,686	88	722	61	6,811	09	4,995	64
Do. do. do. Pointe à Gatineau .....	190	18			657	80	83	42	65	14
Succession F. E. Roy .....	142	00	141	70	146	00	150	35	156	70
Fonds des licences de mariage .....	9,108	00	8,178	00	9,324	00	9,517	56	10,302	00
Cautonnement des officiers publics .....	2,376	90	1,611	03	2,685	23	965	20	1,638	40
Dépôts en vertu de l'acte 59 Vict., ch. 34 .....	1,000	00			16,500	00	10,000	00	5,000	00
Débitures du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortissement .....	1,156	02	1,190	70	1,226	42	1,263	21	1,301	11
Taxe du Palais de Justice de Québec .....	13,372	32	10,505	64	14,588	59	13,314	20	10,763	43
Transit Insurance Co.: Dépôt en vertu de l'acte 63 Vict., chap. 91. ....			292	05						
Assurance Mont Royal: Dépôt en vertu de l'acte 2 Ed. VII, chap. 67 .....	25,000	00								
Dépôt spécial re Vandal & La Banque Molson .....	11,501	55								
Fonds du Palais de Justice de Sherbrooke .....			184	11	4,149	67	5,195	68	4,797	85
Dépôts, Véhicules-moteurs .....					100	00	400	00		
Dépôt spécial, feu à l'Ecole Normale Laval, Québec .....					455	00				
do. feu au Palais de Justice et Prison, Malbaie .....							26	40		
Ecole Normale McGill, fonds .....									6,069	05
	4,995,118	26	5,149,358	77	5,436,734	14	5,326,007	59	6,069,763	07
Prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O. ....					7,000,000	00				
Transport du dépôt spécial, partie du prix placé du chemin de fer Q. M. O. & O. ....									15,500	00
En caisse au 1er juillet de chaque année .....	197,114	26	224,656	24	151,665	68	852,978	23	706,187	57
	5,192,232	52	5,374,015	01	12,588,399	82	6,178,985	82	6,791,450	64

22

23

ETAT COMPARATIF des recettes de la Province de Québec pour les cinq années échues le 30 juin 1908.

	1903-04	1904-05	1905-06	1906-07	1907-08
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Dette publique .....	1,607,902 41	1,601,659 22	1,588,998 51	1,258,951 50	1,257,859 16
Législation .....	233,705 01	276,938 75	217,076 97	230,120 29	299,031 12
Gouvernement civil .....	273,915 12	282,980 26	311,829 55	321,512 67	337,642 73
Administration de la justice.....	628,835 88	650,863 14	706,629 59	688,914 83	700,387 32
Écoles d'industrie et de réforme.....	58,650 36	57,565 53	57,614 62	60,000 00	63,504 39
Instruction publique (y compris les écoles du soir) .....	479,589 50	483,460 00	534,460 18	538,949 50	561,960 00
Agriculture .....	247,850 00	305,637 23	218,600 00	218,800 00	228,210 00
Colonisation .....	136,000 00	136,000 00	136,000 00	136,000 00	146,000 00
Immigration .....	4,250 00	4,500 00	4,500 00	5,250 00	5,950 00
Hygiène .....					14,500 00
<b>Travaux et édifices publics:</b>					
Ordinaires .....	136,519 43	134,824 11	127,851 03	167,765 32	165,160 46
Extraordinaires .....	50,500 00	52,023 18	167,399 81	73,593 92	41,000 00
Travail .....				13,400 00	14,400 00
Asiles des aliénés .....	365,825 00	465,415 54	415,564 49	422,295 07	431,062 84
Institutions de bienfaisance .....	45,210 75	45,210 75	45,210 75	45,323 25	46,473 25
Terres, mines et pêcheries .....	213,802 03	228,362 22			
Terres et forêts .....			321,454 60	232,086 02	263,758 45
Mines, pêcheries, chasse et service d'enregistrement (cadastre) .....			49,451 50	68,030 20	69,945 61
Charges sur le revenu (y compris les paiements faits par les Shérifs sur leurs perceptions) .....	191,496 17	140,213 17	151,342 44	176,010 25	168,352 84
Services divers .....	121,417 58	124,252 85	125,283 51	106,555 26	165,720 89
Remboursement, fonds des subventions de chemins de fer.....			550 00	1,286 26	
	4,795,469 24	4,989,905 95	5,179,817 55	4,764,844 34	4,980,919 06
La Cie d'exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'exposition .....	35,824 72	30,506 20	43,196 53		
Dépenses, ventes de propriété .....	305 45	455 92	119 00	226 00	
Palais de Justice de Sherbrooke .....	25,390 46	69,961 75			
Nouvelle Prison, district de Montréal .....				2,000 00	142,534 50
Fonds en fidéi commis .....	35,022 87	21,462 47	32,848 32	25,974 55	24,042 05
	4,892,012 74	5,112,292 29	5,255,981 40	4,793,044 89	5,147,495 61
Subventions aux chemins de fer et chemin de fer Q. M. O. & O. ....	32,090 33	94,593 47	37,750 00	779 61	3,558 31
Subvention au pont de Québec .....	30,000 00	30,000 00	30,000 00	30,000 00	30,000 00
	5,004,103 07	5,237,185 76	5,323,731 40	4,823,824 50	5,181,053 92
Remboursement de l'emprunt temporaire du 30 juin 1897.....			700,000 00		
Rachat de la dette publique: Emprunts de 1874 et 1876.....			5,835,620 00		
do. do. do. Partie de l'emprunt de 1878 .....					15,500 00
	5,004,103 07	5,237,185 76	11,859,351 40	4,823,824 50	5,196,553 92
Ajoutez: Paiements de mandats impayés au commencement de chaque année .....	145,622 52	182,149 31	196,985 74	320,915 55	136,321 80
	5,149,725 59	5,419,335 07	12,056,337 14	5,144,740 05	5,332,875 72
Déduez: Mandats impayés à la fin de chaque année.....	182,149 31	196,985 74	320,915 55	136,321 80	234,660 30
	4,967,576 28	5,222,349 33	11,735,421 59	5,008,418 25	5,098,215 42

## RESULTAT DE L'ANNEE FISCALE 1907-1908.

Les comptes publics pour l'année finissant le 30 juin 1908, donnent les résultats suivants:

Recettes ordinaires .. . . . . .	\$6,016,615 77
Dépenses ordinaires .. . . . . .	4,939,919 06
	<hr/>
Surplus .. . . . . .	1,076,696 71

Les dépenses extraordinaires de l'année qui ont été ajoutées à l'actif de la province et payées à même le revenu ordinaires ont les suivantes:

Construction d'une bâtisse à Montréal pour les bureaux d'enregistrement, etc., balance de construction et meublement .. . . .	\$ 16,000 00
Ascenseurs dans les bâtisses du parlement .. . . .	15,000 00
Pont Chambly, construction .. . . . . .	10,000 00
	<hr/>
	41,000 00

Par conséquent le surplus des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires et extraordinaires a été de .. . . 1,035,696 71

Le total des recettes pour l'année finissant le 30 juin 1908 (y compris le montant transporté des dépôts spéciaux, partie du placement du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.) a été de .. . . . . . 6,085,263 07

Et le total des paiements (y compris les subventions aux chemins de fer, la construction du chemin de fer Q. M. O. & O., la subvention à la compagnie du pont de Québec, et le rachat de partie de l'emprunt de 1878) a été de .. . . . . . 5,196,553 92

Excédent de recettes .. . . . . .	\$ 888,709 15
-----------------------------------	---------------

## OPERATIONS DE CAISSE EN 1907-1908.

Le 1er juillet 1907, nous avons dans différentes banques	
la somme de . . . . .	\$ 706,187 57
Les mandats impayés à cette même date s'élevaient à . .	136,321 80
Les recettes du premier juillet 1907, au	\$569,865 77
30 juin 1908, ont été:	
Revenu ordinaire . . . . .	\$6,016,615 77
Dépôts en fidéicommiss . . . . .	50,684 63
Vente des terrains de l'exposition, à Montréal	1,462 67
Prêt à l'asile des aliénés, Beauport . . . .	1,000 00
Transport du dépôt spécial: placement de	
partie du prix du chemin de fer	
Q. M. O. & O. . . . .	15,500 00
	<u>\$6,085,263 07</u>

Les paiements suivants ont été faits à même cette somme (à l'exception des subventions aux chemins de fer, de la construction du chemin de fer Q. M. O. & O. et de la subvention à la compagnie du pont de Québec), depuis le 1er juillet 1907 au 30 juin 1908, savoir:

Dépenses ordinaires . . . . .	\$4,939,919 06
Dépenses extraordinaires . . . . .	41,000 00
Dépôts en fidéicommiss . . . . .	24,042 05
Nouvelle prison, district de	
Montréal . . . . .	142,534 50
Rachat de la dette publique . . . . .	15,500 00
	<u>5,162,995 61</u>
Excédent de recettes . . . . .	922,267 46
Les paiements au compte des subventions de	1,492,133 23
chemins de fer, de la construction du chemin	
de fer Q. M. O. & O. et de la subvention à la	
compagnie du pont de Québec, du 1er juillet	
1907, au 30 juin 1908, ont été:	
Subventions aux chemins de fer . . . . .	\$ 2,808 31
Compagnie du pont de Québec . . . . .	30,000 00
Construction du chemin de fer Q. M. O. & O.	750 00
	<u>\$ 33,558 31</u>
Balance . . . . .	\$1,458,574 92

Soit:

Le 30 juin 1908, il y avait en dépôts en dif-	
férentes banques . . . . .	\$1,693,235 22
Sur lesquels il y avait à payer les mandats	
émis à la même date, s'élevant à . . . .	234,660 30
	<u>\$1,458,574 92</u>

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la province de  
Québec au 30 juin 1908.

PASSIF.

Dette consolidée, non payée telle qu'avant la conversion . . . . .	\$26,810,497 32
Augmentation du capital par conversion	1,743,526 83
	<hr/>
	\$23,554,024 15
Puissance du Canada—Balance de compte au 31 Déc., 1903 . . . . .	1,473,609 63
Dépôts en fidéicommiss . . . . .	494,021 81
Mandats non payés . . . . .	234,660 30
Chemin de fer Q. M. O. & O.—Prix de la propriété acquise . . . . .	25,000 00
Perte de dépôt à la Banque d'Echange . . . . .	25,218 75
Obligations du palais de justice Québec . . . . .	116,600 00
Obligations du palais de justice Sherbrooke . . . . .	60,000 00
	<hr/>
	\$30,983,134 64

ACTIF.

Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.:	
Déposée en banques . . . . .	\$888,280 00
Placée sur obligations de la province de Québec, em- prunt de 1878 . . . . .	29,000 00
Placée sur obligations du palais de justice de Québec ..	116,600 00
Placée sur obligations de la Cité de Québec . . . . .	15,000 00
	<hr/>
	\$ 1,048,880 00
Actions inscrites 3 p.c. de la province de Québec . . . . .	278,038 17
Subvention de chemin de fer, en vertu de 47 V., c. 8, de la Puissance . . . . .	2,394,000 00
Puissance du Canada:	
Fonds en fidéicommiss . . . . \$	412,314 25
Part de Québec au fonds des écoles communes. . . . .	1,119,854 55
	<hr/>
	1,532,168 80
Transporté . . . . .	5,253,086 97

Rapporté . . . . .	5,253,086 97	
Argent en banque . . . . .	1,693,235 22	
Coût de l'Ecole Jacques-Cartier, Montréal, à rembourser sur vente de la propriété	5,000 00	
Réclamation <i>in re</i> feu Hon. Thomas McGreevy . . . . .	100,000 00	
Avances à diverses personnes . . . . .	127,437 29	
Taxe du palais de justice de Québec, en vertu de 45 V., c. 26 et 48 V., c. 16 ..	116,600 00	
Taxe du palais de justice de Sherbrooke, en vertu de 2 Ed. VII., chap. 6 . . . . .	\$52,900 19	
Fonds d'amortissement, com- prenant dépôts en fidéi- commis . . . . .	7,099 81	
	<hr/>	60,000 00
	<hr/>	7,355,359 48
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1908 . . . .	\$23,627,775 16	

Les changements suivants ont été opérés durant l'année dans le passif et l'actif, par paiements et recettes :

*Augmentation du passif.*

Dépôts en fidéicommiss . . . . .	\$ 26,642 58
Mandats non payés . . . . .	98,338 50

*Diminution du passif.*

Dette consolidée, par rachat d'obliga- tions de l'emprunt de 1880 . . . . .	\$98,987 99
Obligations de l'em- prunt de 1878 . . . . .	15,500 00
	<hr/>
	\$114,487 99

Obligations du palais de jus- tice de Québec rachetées . . . . .	5,600 00
	<hr/>
	120,087 99

Augmentation nette du passif durant l'année 1907-08 . . . . . 4,893 09

*Augmentation de l'actif.*

Actions inscrites, 3 p.c. (fonds d'amortis- sement) . . . . .	\$ 30,837 82
Puissance du Canada—Part de Québec au fonds des école communes . . . . .	7,216 49
Argent en banque . . . . .	987,047 65

---

\$1,025,101 96

*Diminution de l'actif.*

Prix du chemin de fer	
Q. M. O. & O. . . . .	\$15,500 00
Remboursement sur avances à	
diverses personnes . . . . .	1,000 00
Taxe du palais de justice de	
Québec reçue . . . . .	5,600 00
	<u>22,100 00</u>
Augmentation nette de l'actif dans l'année 1907-1908 ..	\$1,003,001 96
Diminution de l'excédent de l'actif dans l'année 1907-08..\$	<u>998,108 87</u>
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1907 était ..	\$24,625,884 03
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1908 était ..	23,627,775 16
Diminution de l'excédent du passif durant l'année	
1907-08 . . . . .	\$ 998,108 87

## DETTE CONSOLIDÉE.

Au 30 juin 1907, la dette consolidée en cours était de ..	\$28,668,512 14
Au 30 juin 1908, la dette consolidée en cours était de ..	28,554,024 15
Diminution de la dette consolidée durant l'année 1907-08..\$	<u>114,487 99</u>
<i>Il y a été pourvu comme suit :</i>	
Obligations de l'emprunt de 1880 rachetées ..	\$98,987 99
Obligations de l'emprunt de 1878 rachetées ..	15,500 00
	<u>\$ 114,487 99</u>

La dette consolidée, au 30 juin 1908, comprenant les obligations et les actions en cours des divers emprunts de la province était de . . . . . \$28,554,024 15  
 Contre cela, le fonds d'amortissement placé s'élevait à . . . . . 3,720,918 17

Laissant une balance de dette consolidée à laquelle il n'a pas été pourvu, de . . . . . \$24,833,105 98

La balance de la dette consolidée à laquelle il n'avait pas été pourvu au 30 juin 1908, accuse sur la balance de la dette consolidée à laquelle il n'avait pas été pourvu au 30 juin 1907, une diminution de \$129,825.81.

Cette diminution est causée par le rachat de \$98,987.99 de l'emprunt de 1880, et l'achat de \$30,837.82 d'actions inscrites 3 pour cent, acompte du fonds d'amortissement.



**COMPARAISONS DES RECETTES ORDINAIRES DE 1907-1908  
AVEC LES RECETTES ORDINAIRES DE 1906-07.**

Le total des recettes ordinaires en 1907-08 était de . . . \$6,016,615 77

Le total des recettes ordinaires en 1906-07 était de . . . 5,270,594 74

Augmentation dans les recettes de 1907-08 de . . . . . \$ 746,021 03

Les recettes provenant des services suivants ont excédé celles de 1906-07 savoir :

Puissance du Canada . . . . .	\$ 623,531 75
Mines, pêcheries et chasse . . . . .	4,352 27
Administration de la justice . . . . .	21,624 33
Timbres d'enregistrement . . . . .	1,609 35
Licences, etc. . . . .	707 37
Taxes sur corporations commerciales, etc. . . . .	101,229 04
Droits sur successions . . . . .	52,637 41
Loi des véhicules-moteurs . . . . .	2,519 55
Pourcentage sur honoraires des employés publics . . . . .	586 13
Entretien des aliénés . . . . .	10,866 71
Ecoles de réforme et d'industrie . . . . .	1,087 96
Revenu casuel . . . . .	27,469 84
Service civil, contributions pour pensions . . . . .	109 36
Compagnies d'assurance provinciales, contributions . . . . .	100 31
Travaux publics, et loyer des édifices . . . . .	671 87
Intérêt . . . . .	20,290 56
Prêt aux incendiés de Québec . . . . .	1,376 00
Taxe sur remboursement de subsides aux chemins de fer . . . . .	13,933 83
	<u>\$ 884,703 64</u>

Les recettes provenant des services suivants ont été moindres qu'en 1906-07, savoir :

Terres et forêts . . . . .	\$91,827 44
Taxe sur mutations de propriétés . . . . .	25 70
Taxe sur transfert d'actions, obligations, etc. . . . .	10,267 78
Législation . . . . .	4,661 62
Gazette officielle de Québec . . . . .	810 02
Prime, escompte et change . . . . .	1,970 13
Intérêt sur prix du chemin de fer Q. M. O. & O. . . . .	28,040 13
Associations de secours mutuels, contributions . . . . .	1,079 79
	<u>138,682 61</u>

Augmentation nette en 1907-1908 de . . . . . \$ 746,021 03

**COMPARAISON DES DEPENSES ORDINAIRES DE 1907-1908  
AVEC LES DEPENSES ORDINAIRES DE 1906-1907.**

Le total des dépenses ordinaires pour 1907-08 a été de...\$1,939,919 06

Le total des dépenses ordinaires pour 1906-07 a été de .. 4,691,250 42

Soit une augmentation dans les dépenses ordinaires de

1907-08 de .. . . . . . \$ 248,668 64

Les dépenses dans les services suivants ont dépassé  
celles de 1906-07, viz.:

Législation .. . . . . .	\$ 68,910 83
Gouvernement civil .. . . . . .	16,130 06
Administration de la justice .. . . . . .	11,472 49
Instruction publique .. . . . . .	23,010 50
Asiles d'aliénés .. . . . . .	8,767 77
Ecoles de réforme et d'industrie .. . . . . .	3,504 39
Hygiène .. . . . . .	14,500 00
Travail .. . . . . .	1,000 00
Agriculture .. . . . . .	9,410 00
Terres et forêts .. . . . . .	31,672 43
Colonisation, mines, pêcheries et immigration .. . . . . .	12,615 41
Institutions de bienfaisance .. . . . . .	1,150 00
Services divers .. . . . . .	59,165 63
Paiements par les shérifs sur les perceptions—Fonds des bâtisses et des jurés .. . . . . .	2,834 43
	<u>264,143 94</u>

Les dépenses pour les services suivants ont été moindres  
que celles de 1906-7, viz.:

Dette publique .. . . . . .	\$ 1,092 34
Travaux publics, ordinaires .. . . . . .	2,604 86
Charges sur le revenu .. . . . . .	10,491 84
Remboursement fonds subventions aux chemins de fer .. . . . . .	1,286 26
	<u>15,475 30</u>

Augmentation nette des dépenses ordinaires, 1907-08 .. \$ 248,668 64

Les dépenses extraordinaires pour travaux et édifices publics durant  
l'année 1907-08 ont été de \$32,593.92 de moins qu'en 1906-7.

Les paiements au compte des subventions aux chemins de fer et du  
chemin de fer Q. M. O. & O., en 1907-08 ont été de \$2,778.70 plus  
élevées qu'en 1906-07.

Le paiement au compte de la subvention au pont de Québec a  
été le même—\$30,000.00.

La balance des subventions aux chemins de fer autorisées par des lois  
de la législature mais non gagnées au 30 juin 1908, était de \$385,978.77.

La balance de la subvention au pont de Québec autorisée par acte de la  
législature, mais non gagnée au 30 juin 1908, était de \$10,000.00  
(payée en 1908-09).

**COMPARAISON AVEC LES PREVISIONS.  
RECETTES ORDINAIRES, 1907-1908.**

Les recettes provenant des sources suivantes ont excédé comme suit les prévisions:

Subside en vertu de l'acte de l'A.B.N. et allocation spéciale	\$ 599,865 60
Intérêt sur partie du prix de vente du chemin de fer	
Q. M. O. & O. . . . .	197 35
Intérêt sur prêts et dépôts . . . . .	22,764 91
Mines . . . . .	2,737 60
Chasse et pêche . . . . .	24,506 08
Timbres judiciaires . . . . .	20,446 10
Fonds des bâties et des jurés . . . . .	3,869 36
Entretien des prisonniers . . . . .	49 67
Honoraires du grand constable—Québec . . . . .	216 76
Prison de Québec, gain des prisonniers . . . . .	283 90
Timbres d'enregistrement (y compris honoraires de regis- trateurs salariés) . . . . .	11,426 40
Licences . . . . .	93,022 92
Taxes sur corporations commerciales, etc. . . . .	165,591 33
Droits sur les successions . . . . .	320,916 04
Loi des véhicules—moteurs . . . . .	3,345 55
Pourcentage sur honoraires d'officiers publics . . . . .	3,255 97
Pourcentage sur renouvellements d'hypothèques . . . . .	9 81
Entretien des aliénés . . . . .	4,408 71
Entretien des écoles d'industrie et de réforme . . . . .	3,748 63
Législation . . . . .	4,803 43
Loyers des édifices publics . . . . .	730 17
Revenu casuel . . . . .	33,308 06
Contributions aux pensions, service civil . . . . .	520 82
Prime, escompte et change . . . . .	1,478 10
Taxe subventions aux chemins de fer . . . . .	11,449 02
Taxe sur mutations de propriétés . . . . .	3 30
Prêt, incendiés de Québec . . . . .	1,376 00
	1,334,331 59

Les recettes provenant des services suivants ont été moindres que les prévisions comme suit:

Intérêt sur fonds en fidéicommiss (Dominion)	\$ 3,859 39
Terres et forêts . . . . .	83,300 04
Honoraires judiciaires . . . . .	2,602 94
Gardes de la prison—Québec . . . . .	400 00
Prison de Montréal, gain des prisonniers . . . . .	99 82
Palais de justice de Montréal, à l'exclusion des timbres . . . . .	1,078 14
Taxe sur transferts d'actions, bons, etc. . . . .	11,612 94
Gazette officielle . . . . .	2,296 00
Compagnies d'assurance provinciales, contribu- tions . . . . .	107 53
Associations de secours mutuel—contributions	2,500 00
	107,856 80

Les recettes réelles ont excédé les prévisions de . . . . \$1,226,474 79





